

REGLEMENT DU CHALLENGE " Partez gagnant avec Agilor "

organisé par le Crédit agricole Centre-est

- ARTICLE 1 :** Le Crédit agricole Centre-est organise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 une animation " Partez gagnant avec Agilor " destinée aux revendeurs ou concessionnaires de matériel agricole ayant la qualité de prescripteurs Agilor pour le Crédit agricole Centre-est, exerçant à titre individuel, et pour les sociétés, à leurs salariés dénommés dans ce challenge "Les vendeurs". La participation au challenge implique la déclaration de la concession à l'Autorité de Contrôle Prudentiel au sens de l'article L.519-1 du code monétaire et financier.
- ARTICLE 2 :** Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, sont pris en compte pour le challenge, les financements Agilor réalisés par le Crédit agricole Centre-est, pendant la période fixée, et dont la durée est supérieure à 15 mois. L'acceptation de ces financements reste subordonnée à l'étude de chaque dossier selon les normes habituelles. La demande de prêt devra impérativement comporter à l'endroit prévu à cet effet (en bas à gauche), les nom et prénom du vendeur. A défaut, celle-ci ne pourra être prise en compte.
- ARTICLE 3 :** La participation au challenge implique le retour du bulletin de participation avant le 10 octobre 2011, sur lequel sera apposé obligatoirement le cachet de l'entreprise et les nom et prénom du vendeur.
- ARTICLE 4 :** Les gagnants de ce challenge seront les vendeurs qui, au cours des périodes considérées, définies par l'article 2 du présent règlement, auront totalisé le plus grand nombre de points :
1 point par dossier accepté + 1 point si prêt jusqu'à 15 000 €, 2 points si prêt supérieur à 15 000 €, avec un plafond de 3 points par dossier.
- ARTICLE 5 :** 56 "vendeurs" seront récompensés et recevront les lots suivants :
- du 1^{er} au 12^{ème} lot : 1 Escapade de 4 jours en méditerranée sur l'île de Malte d'une valeur commerciale de 1 100 € TTC,
- du 13^{ème} au 26^{ème} lot : 1 Séjour de 4 jours à Istanbul (Turquie) d'une valeur commerciale 860 € TTC,
- du 27^{ème} au 36^{ème} lot : 1 Ordinateur Portable d'une valeur de 450 € TTC,
- du 37^{ème} au 46^{ème} lot : 1 Téléviseur Ecran plat d'une valeur commerciale de 340 € TTC,
- du 47^{ème} au 56^{ème} lot : 1 Coffret cadeau d'une valeur commerciale de 200 € TTC,
- ARTICLE 6 :** Le Crédit agricole Centre-est décline toute responsabilité sur les prestations voyages.



- ARTICLE 7 :** Les gagnants seront avertis individuellement au cours du mois de janvier 2012, et acceptent la remise officielle du lot, sauf renonciation au prix, suivant des modalités pratiques (lieu, date et heure) qui leur seront précisées ultérieurement.
- ARTICLE 8 :** Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre des espèces ou toute autre contrepartie même dans le cas de renonciation.
- ARTICLE 9 :** Le Crédit agricole Centre-est se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le présent challenge, en cas de force majeure ; cette décision sera portée à la connaissance des participants par voie d'affichage.
- ARTICLE 10 :** Les organisateurs se réservent le droit d'associer le nom et l'image des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques.
- ARTICLE 11 :** La participation à ce challenge implique l'adhésion inconditionnelle et sans recours au présent règlement.
- ARTICLE 12:** Le présent règlement est déposé chez Me UZEL, huissier de justice 2 bis rue Jacques 69582 Neuville sur Saône Cedex. Le règlement est à la disposition de tous dans l'agence. Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à Crédit agricole Centre-est 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'Or. Les frais de timbre seront remboursés sur simple demande, au tarif lent en vigueur.

